

me de  
Huygens

Cony  
A. Paris 19. May. 1664.

105

Concier:

Un Gentilhomme de Monsieur le Maréchal de Gramont s'estoit  
charge' ce pourr passer d'un Billot par lequel je doys suffisoir  
de me favoriser d'une admise a ceux qui ont la garde de la Maison  
de Versaille. Je crain que ce Message n'aura point été fait,  
parce qu'il ne m'en est venu aucune Nouvelle, et vous demande en  
suite la même grace pour mon service, quand le bon temps, et mes  
affaires me le permettront. J'envoyay hier à Monsieur de Roanne  
un Pacquet d'importance, et sur lequel je souhaite fort d'avoir  
sa réponse. Si en le rencontrant par hasard vous aviez la bonté  
de l'en faire souvenir. Mon Maistre vous en avroit écor plus  
d'obligation que moy; qui me rendroyn satisfait, pourvu que ce  
Ministre ordonne à quelqu'un de ses Commissaires de m'informer des choses  
que ses grandes occupations ne lui permettront pas de m'informe de sa  
main. Vous m'aviez bien Monsieur, dans une partie d'affaires aussi  
ferci que celle qui accablez au Ministre, et me croirez assez raison  
nable pour me faire croire combien on est obligé de les épargner, et  
n'abuser point de leur ciuité, ce que j'observe religieusement.  
Si vous dites que cela ne paroist point entre vous et moy, je ne foudroy  
point de repliquer, qu'en matière de l'ordre je m'as grand difference  
entre les hommes de Guatelloz y les de Papilly comme nous souloit  
appeler le bon homme Hauteville.

Vous auriez bien ce qui s'est passé à la rencontre de Monsieur d'Elbade  
et de mon Maistre, et avec combien de prudence ure Grand Mire  
a prévenu un terrible désastre qui en croit peu arriver. Je seroy bien  
ayfe de feauoir comment c'est que vos courtois en raijourent, Mais  
la bonté de vous tairez vous compete autant ou mieux, qu'a moy  
La curiosité de vous questionner, usir en comme il vous plaira,  
pourroit que vous ne me refusier pas mes deux premiers Regaillifs

ni celle que je vous feray toujours de me croire,

*Monseigneur*

Il ne respect que vous n'ayez fice comme il a plu au Roy de faire raffir a l'Anglais le chaste que celuy ci tient le plus pur de la Terre, et dont il croit ne se pourvoir departir ni en honneur ni en confiance. Il qui marri de Bidou que cile pourra aller plus avant entre ces deux Rives, sans que S. M. n'en paure. Sufit y trouuer leur Compte, qui est finlement mon affaire. Ce qu'au fait le plus de mal d'ailleurs. Ne que ce perte au Roi, je me say goutee contre l'envie a la chose, & la faire goutter a aucun homme raisonnable.

1061.

a oly  
crow  
cute  
Subj.  
flame  
curly  
a Pe.

Au 1052  
G. 11. 20  
C  
Pro vroeg  
Lippe u. C.  
162.

1062.